

Communiqué de presse

Vendredi 3 février 2017

Serge Dassault condamné à 2 millions € d'amende et 5 ans d'inéligibilité. Exigeons son retrait immédiat de la vie politique !

La sentence vient de tomber. Le Sénateur, Conseiller départemental de l'Essonne et ancien Maire de Corbeil-Essonnes, Serge Dassault, vient d'être condamné à deux millions d'euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour blanchiment de fraude fiscale. Il échappe cependant à la prison, du fait de son âge.

Après des années de procédures judiciaires pendant lesquelles l'avionneur et patron de presse a, entre autres, été élu Conseiller départemental (LR) du canton de Corbeil-Essonnes en 2015, installé et fait réélire à la mairie de Corbeil-Essonnes son bras droit, Jean-Pierre Bechter, la justice a enfin rendu son verdict.

Serge Dassault est donc condamné pour avoir dissimulé plusieurs millions d'euros à l'étranger (Luxembourg, Liechtenstein etc.) pendant près de quinze ans.

Dans son argumentaire, la Cour a dénoncé la « duplicité » de l' élu qui, en tant que sénateur, a voté le budget de l'Etat. Cette « duplicité » est également valable pour le Conseil départemental de l'Essonne puisque Serge Dassault préside la Commission des Finances, celle-là même qui a voté la hausse injuste et injustifiée de 29% des impôts locaux !

La Fédération de l'Essonne salue cette condamnation qui va dans le sens de la moralisation de la vie publique et exige, par conséquent, la démission immédiate de Serge Dassault de ses mandats de Sénateur et Conseiller départemental et son retrait de la vie politique.

Contact presse : Julien PFEIFFER'OVA / Tel : 06 08 76 90 99